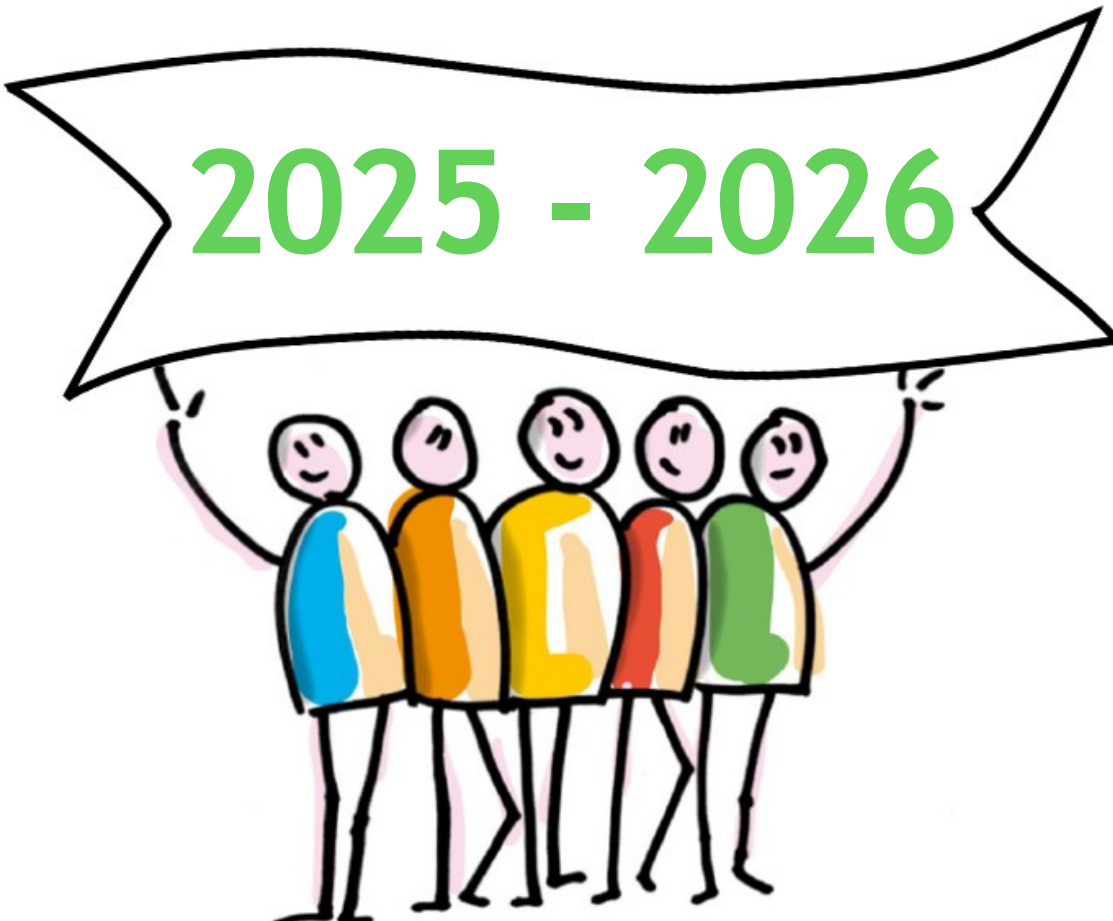




2025 - 2026

Livret de l'adhérent

*Pour un monde rural
vivant et solidaire!*



Chers adhérents, chères adhérentes,

Soutenir, représenter et accompagner les associations du territoire de l'Yonne et de la Nièvre, telle est la ligne directrice de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne.

Comme chaque année, notre Fédération accueille de nouvelles associations et de nombreux secteurs d'activité se retrouvent au sein du réseau : l'environnement, la culture, l'insertion, la formation, l'animation, l'emploi ... ce qui crée un réseau riche en diversité et représentatif du champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

La nouvelle saison d'adhésion est ouverte, allant du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Nous vous invitons à renouveler votre adhésion pour continuer d'appartenir à ce réseau qui est le vôtre. Vous trouverez en pièce jointe les documents.

Pour le collège des membres adhérent au Mouvement Rural, notre Assemblée Générale a décidé de modifier légèrement les tarifs en facturant l'assurance à prix coûtant et en augmentant la part fédérale. Attention : si vous souscrivez une ou plusieurs assurances à la SMACL avec votre adhésion, n'oubliez pas d'adhérer avant fin août afin d'assurer la continuité de votre couverture.

Cette année, nous avons repensé la forme de nos documents d'adhésion avec ce *Livret de l'adhérent* qui, nous l'espérons, vous plaira. Nous souhaitons un format plus pratique, plus convivial, reprenant l'essentiel des informations à vous communiquer. Ce livret a également été pensé pour le présenter à de nouvelles associations souhaitant nous rejoindre. Alors n'hésitez pas, partagez-le !

Adhérer ou ré-adhérer à la FDFR 89, c'est donner de la force à notre collectif, à l'éducation populaire, dans nos territoires ruraux vivants et solidaires.

Cet été, la FDFR 89 sera fermée du 4 au 17 août. En cas de besoin, vous pourrez contacter un membre du bureau dont vous trouverez les coordonnées sur le répondeur.

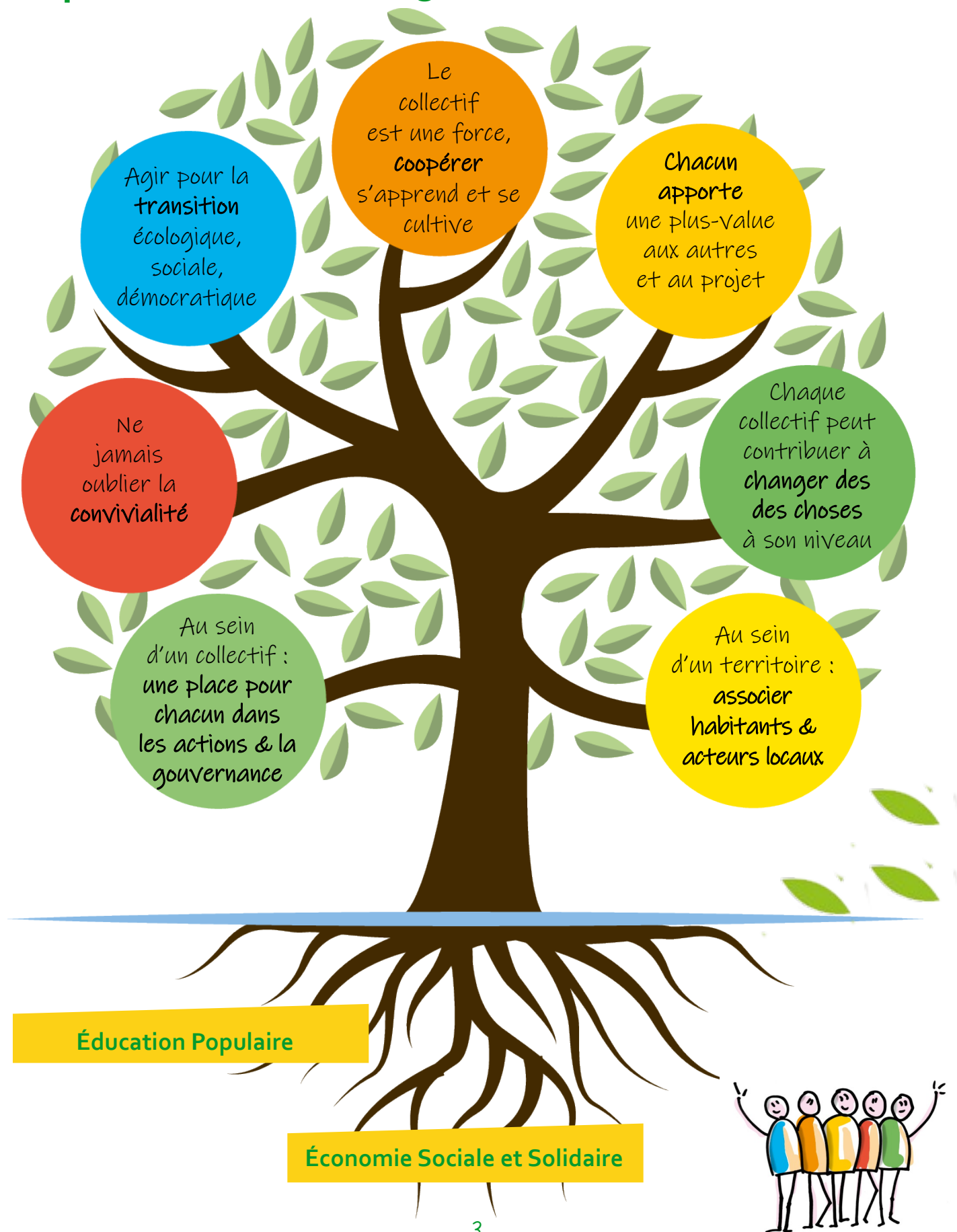
Très bon été à toutes et à tous !

La présidente de la FDFR 89,

Pauline DAVIET

Nos valeurs

Ce qui anime la FDFR 89



La FDFR, c'est qui ?

La FDFR 89 en bref...

La FDFR 89, association d'Éducation Populaire, œuvre pour l'animation et le développement des territoires, notamment ruraux, de l'Yonne et de la Nièvre et soutient l'essor de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle accompagne les habitants, les associations et les collectivités à concevoir, mettre en œuvre et faire vivre des projets collectifs, innovants et solidaires.

Affiliée au réseau national des Foyers Ruraux (CNFR - Confédération Nationale des Foyers Ruraux) ainsi qu'à l'échelon régional (URFR BFC – Union Régionale des Foyers Ruraux Bourgogne-Franche-Comté) avec ses homologues de la Côte d'Or (ADDAMIR 21), du Jura (FIDFR 39 – FC) et de Saône-et-Loire (FDFR 71), elle bénéficie ainsi de ressources plurielles et de compétences variées.

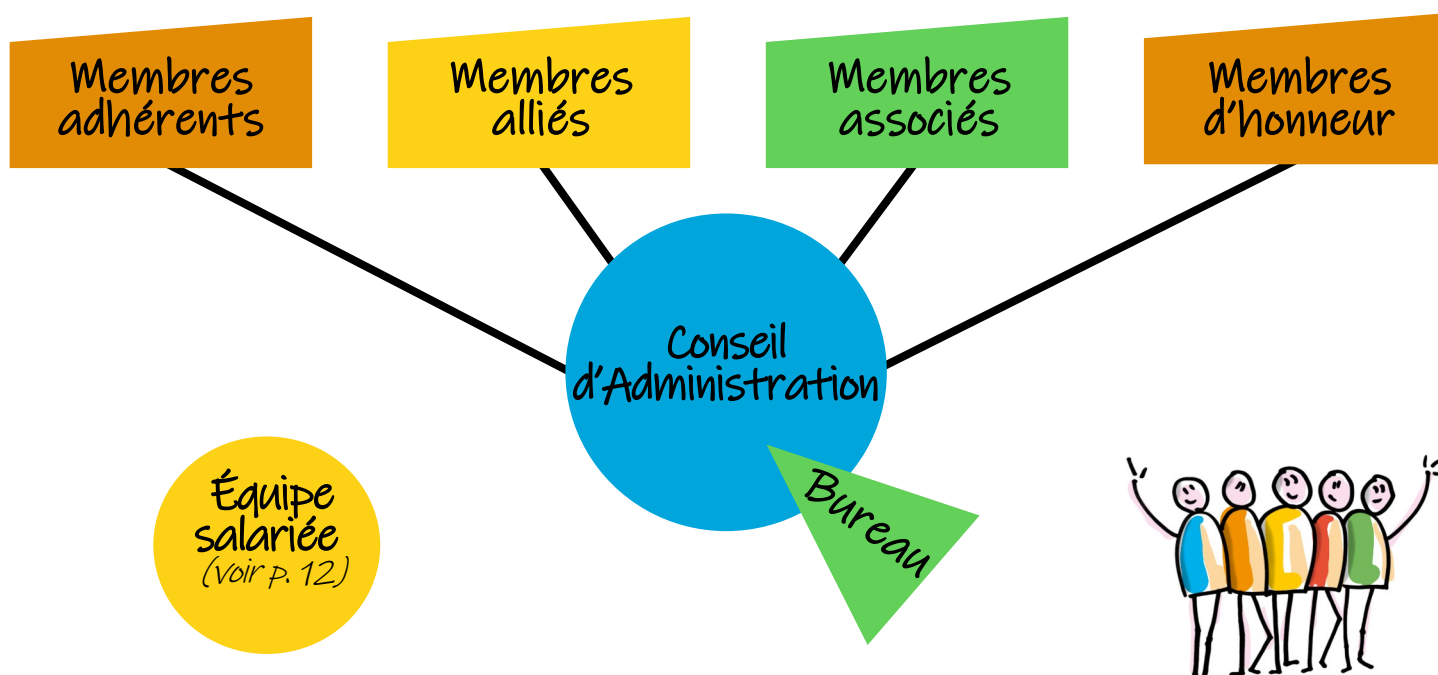
Selon le profil et l'activité des associations, après validation par le CA de la FDFR 89, l'adhésion leur est proposée soit

- **au collège des membres adhérents au mouvement rural** : pour les associations qui contribuent à l'animation et au développement social, culturel, économique, écologique ou sportif et qui, en adhérant à la FDFR 89, adhèrent à la CNFR ;

- **au collège des membres alliés** : pour les associations qui partagent les valeurs de la FDFR 89 mais dont le territoire d'action, le public, les activités ne leur permettent pas d'adhérer à la CNFR.

Un autre collège regroupe les membres associés, personnes physiques issues des partenaires de la FDFR 89 ou personnes morales partenaires (dispensés de cotisation).

L'organigramme de la Fédération



Nos missions

Afin de participer au développement social, démocratique et écologique des territoires, la FDFR 89 agit pour :

Soutenir et enrichir la ruralité vivante et solidaire dans les territoires de l'Yonne et de la Nièvre

Appuyer le rôle essentiel des associations sur les territoires

- en outillant les associations pour qu'elles puissent valoriser et défendre leur rôle
- en sensibilisant les élus à l'importance de la vie associative
- en capitalisant sur les expériences, les modèles, les réussites des Foyers Ruraux

Participer à la construction de réponses adaptées au milieu rural

- en maîtrisant les spécificités et enjeux du milieu rural
- en étant porteur d'outils spécifiques au milieu rural et péri-rural
- en adaptant les outils existants au milieu rural

Accompagner les associations vers l'autonomie, selon leurs besoins, en connaissance des enjeux actuels et territoriaux

Proposer des accompagnements adaptés aux besoins des associations
Assurer une mise en réseau vivante et apprenante des associations adhérentes

Être un facilitateur, un catalyseur de dynamiques collectives au service du territoire

Développer les temps de mise en réseau pour faciliter l'action
Visibiliser et valoriser les compétences de la Fédération des Foyers Ruraux

Par exemple...

- Mise en réseau, appui et soutien des associations adhérentes dans leur fonctionnement et leurs projets
- Accompagnement des associations employeuses pour consolider leurs actions, développer des nouvelles activités et pérenniser leurs emplois
- Accompagnement à la création des projets, au développement d'activités ou de coopération dans le champs de l'Économie Sociale et Solidaire
- Animation territoriale des acteurs, élus, techniciens et décideurs locaux pour révéler les potentiels du territoire et construire un projet économique adapté aux spécificités locales.
- Appui à des collectivités locales par des interventions spécifiques centrées sur la coopération pour des diagnostics, du montage de projets et de la mise en réseau d'acteurs.



Les membres du réseau



Les membres du réseau

YONNE

Adavirs – Auxerre ■
 Agadop – Charny Orée de Puisaye ■ ■
 Les Amis de la Charlotte aux champs – Montholon ■
 Ampima – Cuy ■
 Association Culture et Voyages – Seignelay ■
 L'Assolid'R – Vermenton ■ ■
 Au bonheur des chutes – Auxerre ■ ■
 Le Bois Frileux – Saint-Julien-du-Sault ■
 Le Chemin du Moulin – Saints en Puisaye ■ ■
 Coll'ECT 89 – Jussy ■
 Collectif Musiques et Danses – Le Val d'Ocre ■ ■
 La Croisée des Villages – Sennevoy-le-bas ■ ■
 Les Drôles d'Angins – Tannerre-en-Puisaye ■ ■
 Émeraude – Saint-Fargeau ■
 Enfance et Loisirs pour Tous – Charny Orée de Puisaye ■ ■ ■
 ExEcco – Champignelles ■
 Faut que ça Bouge ! – Montacher-Villegardin ■
 Foyer Rural – Beugnon ■
 Foyer Rural – Épineuil ■
 Foyer Rural – Ormoy ■
 Foyer Rural – Saint-Privé ■
 Foyer Rural – Venouse ■
 Foyer Rural – Villiers-sur-Tholon ■
 Le Jardin de l'érable – Les-Vallées-de-la-Vanne ■
 Les Jardins de la Croisière – Sens ■ ■
 La Maison Hirondelle – Montréal ■

Mobil-Eco – Sens ■
 Mammouth – Treigny ■ ■
 M.F.R. Centre Yonne – Villevalmier ■
 L'oiseau à ressort – Le Val-d'Ocre ■ ■
 Le P.A.R.C. – Tannerre-en-Puisaye ■ ■ ■
 Passerelle – Auxerre ■ ■
 Pénélope Association B.A.R.R.E. – Sens ■ ■
 Les Petits Polissons – Montholon ■
 Les P'tits Larousse – Toucy ■
 Puys'art – Champignelles ■ ■
 Rebondir 89 – Sens ■
 Reliance – Merry-la-Vallée ■
 Rencontres Amicales – Saint-Privé ■
 La Renouée des oiseaux – Saint-Sauveur-en-Puisaye ■
 Renouer – Auxerre ■
 Ribambelle – Saint-Sauveur-en-Puisaye ■
 La Scène dans l'Yonne – Dixmont ■
 Solicagnole – Fleury-La-Vallée ■
 La Structure Cie – Fontaines ■
 Tétrapop (le café de la Poèterie) – Saint-Sauveur en Puisaye ■ ■
 Le Théâtre au Lion d'Or – Bussièrès ■
 Vivre Ici – Druyes-les-Belles-Fontaines ■ ■

NIÈVRE

Ambraluna – Clamecy ■
 Bougeons à Saint-Brisson – Saint-Brisson ■
 La Casbah – Arleuf ■
 Les Herbes Folles – Arquian ■ ■
 Mouton Zébré – Château-Chinon ■

SAÔNE ET LOIRE

Active 71 – Châlon-sur-Saône ■

Légende

Animation de villages et de quartiers ■
 Centres de Loisirs, crèches... ■ Culture & spectacles ■
 Environnement ■ Formation ■ Insertion ■
 Patrimoine ■ Solidarité, médiation, autre... ■



Pourquoi adhérer ?

Des avantages concrets, au quotidien



Accompagnement individualisé
au fonctionnement et/ou
au développement de projet

Plateforme
Gestonet*
+ interconnexion
Helloasso &
BasiCompta

Logiciel comptable
BasiCompta
tarif préférentiel
+ support



SACEM-SACD-SPRE
Réduction de 12,5 %*
(s'ajoutant au 20 % de
réduction pour toute
déclaration en amont)



Assurances
à taux avantageux*
Responsabilité Civile
et Individuelle
Accident
+ garanties
complémentaires



Services civiques*
Mise à disposition
de volontaires
(intermédiation)



Agrément
«Éducation Nationale»*
Reconnaissance comme
association
complémentaire de
l'enseignement public

Actions fédératives
(journée des adhérents,
balade gourmande ou autre)

Organisation de temps d'échanges
de savoir-faire et d'expérience

Permanence téléphonique
associative, du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h



Appui à la communication
des associations

Veille et appui
sur la réponse à des
appels à projets

ACCOMPAGNEMENT

Accès
à des
OUTILS

Accès
à des
SERVICES

ACTIONS

Mise à disposition
de salle de réunion



Prêt de barnum

Accès
à du
MATÉRIEL

Impressions
droit annuel de

- 200 tirages recto A4 couleur
- 200 tirages recto A4 N&B



* Réservé aux membres adhérent au Mouvement Rural (CNFR)
Plus de détails dans la fiche annexe « Services, agréments
et habilitations à destination des adhérents »



Devenir Adhérent

Charte d'adhésion à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de l'Yonne

Les valeurs que nous défendons et auxquelles vous adhérez

* L'homme au centre des valeurs de l'éducation populaire :

- ⇒ Se cultiver tout au long de sa vie, sous des formes accessibles à chacun
- ⇒ Transmettre à l'autre, apprendre de l'autre,
- ⇒ Permettre à chacun de prendre sa place dans la société (éveiller les consciences, encourager la prise de responsabilité, ...)
- ⇒ Favoriser l'accès à diverses activités,
- ⇒ Devenir acteur de sa vie, de son environnement.

* La convivialité au sein des associations :

- ⇒ Accueillir l'autre, le comprendre avec ses différences,
- ⇒ Apprendre à débattre, partager et construire ensemble,
- ⇒ Favoriser les temps de rencontre et de réflexion collective,
- ⇒ Favoriser les rencontres et les échanges entre les générations,
- ⇒ Être acteur du développement de son association et de son territoire.

Les engagements réciproques

* En contrepartie de l'adhésion, la FDFR 89 s'engage à proposer des avantages concrets au quotidien (voir page précédente).

* En adhérant à la FDFR 89, l'association s'engage à :

- ⇒ Participer et contribuer à la vie du réseau,
- ⇒ Fonctionner selon des règles démocratiques (notamment présenter, chaque année à ses adhérents et à la FDFR 89, son rapport et projet d'activité ainsi que ses résultats financiers)
- ⇒ Inviter la FDFR 89 à son Assemblée Générale,
- ⇒ Participer à l'Assemblée Générale de la FDFR 89,
- ⇒ Régler sa cotisation annuelle,
- ⇒ Transmettre à la FDFR 89 la liste avec coordonnées des membres des organes dirigeants et lui signaler tout changement en cours d'année.



Devenir Adhérent

1. Collège des adhérents au mouvement rural (affiliés à la CNFR)



Vous adhérez pour votre **association** et pour l'ensemble de vos adhérents **individuels**. Une partie de la cotisation revient à la FDFR 89 qui organise notamment des temps fédérateurs (rencontres, échanges de pratiques...), le reste est reversé à la Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR).

	Total	Part revenant à la CNFR	Part revenant à la FDFR 89
Adhésion de l'association	90 €	60 €	30 €
Adhésion individuelle	5,20 €	4 €	1,20 €
Responsabilité Civile (comprenant la RCO)	0,39 €		
Assurance Individuelle Accident	0,42 €		
Carte « 8 jours » (avec assurance individuelle temporaire)	5 €	1,90 €	2 €

Dates d'adhésion / Couverture assurance



La nouvelle saison d'adhésion court du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

- Si vous avez pour habitude de souscrire l'**assurance responsabilité civile et individuelle accident** auprès de la SMACL : veillez à ré-adhérer le plus tôt possible et, en tout état de cause, **avant de commencer vos activités**.
- Si vous avez souscrit des **assurances complémentaires** en 2024/2025 : **vous n'êtes plus couverts par celles-ci à compter du 1^{er} septembre 2025** (pas de tacite reconduction).
- Dans les autres cas : merci de ré-adhérer **avant le 15 septembre 2025**.

Les assurances (contrat national CNFR- SMACL)

- 1) En adhérant à la FDFR 89, vous pouvez souscrire une **assurance responsabilité civile organisateur (RCO)** pour votre association auprès de la SMACL*.
- 2) En complément, vous pouvez souscrire des **assurances individuelle-accident (RCIA)** pour chacun de vos adhérents. La souscription d'assurances RCIA pour vos adhérents déclenche automatiquement l'assurance RCO (Responsabilité Civile Organisateur) pour votre association. En revanche, si vous ne souscrivez pas d'assurances RCO vous ne pouvez pas accéder à l'assurance RCIA.

Attention, si vous vous assurez :

- en prenant la RC vous serez couverts pour les dommages causés à des tiers,
 - en prenant l'IA vous êtes couverts pour vos propres dommages.
- ➔ Nous vous invitons à souscrire les 2 en même temps et à ne pas opter juste pour la RC (l'inverse n'étant pas possible, car il faut avoir la RC pour souscrire à l'IA).

*Respect du schéma d'adhésion et couverture assurance en [Responsabilité civile](#)
Rappel : une association est considérée comme adhérente à condition qu'elle inscrive ses adhérents individuels sur Gestanet. **Pour que votre structure en tant que personne morale soit couverte, vous devez souscrire l'assurance RC pour chacun de vos membres en leur attribuant une carte d'adhérent avec RC sur Gestanet. Il est impératif de respecter cette procédure pour pratiquer vos activités.**





Si vous souhaitez **adhérer** à la FDFR 89 **sans** vous assurer auprès de la **SMACL**, vous devez **impérativement nous fournir avec votre adhésion une attestation d'assurance RCO** (Responsabilité Civile Organisateur) de votre association. En effet, **pour toute association, souscrire une Responsabilité Civile est obligatoire.**

3) En plus des assurances RCIA et RCO, vous pouvez **souscrire des garanties complémentaires** (locaux permanents, biens mobiliers, auto-mission, véhicules, chapiteaux...) à des tarifs attractifs. Pour plus de détails, veuillez consulter le document « souscription de garanties complémentaires ». Afin d'être bien assurés, notamment à l'approche d'une manifestation que vous organisez, contactez-nous pour faire le point : nous vérifierons auprès de l'assureur ou vous mettrons en contact avec lui.

La procédure à suivre pour adhérer

- 1) **Enregistrer** votre demande d'adhésion sur <http://gestanet.org>
- 2) **Remplir et signer** les documents de la campagne d'adhésion, à savoir le bulletin d'adhésion / bon de règlement et la convention d'adhésion locale (document annexe).
- 3) **Nous envoyer** par courrier ou courriel, avant le **15 septembre** :
 - ⇒ Le bulletin d'adhésion / bon de règlement et la convention d'adhésion locale
 - ⇒ Le règlement par chèque à l'ordre de la FDFR 89
 - ⇒ Une attestation d'assurance en responsabilité civile si vous ne souscrivez pas votre assurance auprès de la SMACL (via les Foyers Ruraux)
- 4) **Après réception** de ces éléments, nous validerons votre demande d'adhésion. Vous pourrez télécharger depuis votre espace Gestanet votre facture et votre attestation d'adhésion et d'assurance.
- 5) **Renseigner sur Gestanet** vos adhérents individuels. **Si vous souscrivez l'assurance Individuelle Accident, vos adhérents seront assurés SEULEMENT SI leur nom, prénom et date de naissance sont renseignés.** Si vous ne renseignez pas vos adhérents nominativement sur Gestanet, ils ne seront pas assurés, même si vous payez l'assurance. De plus, si vous êtes une association employeuse, vos salariés ne sont pas adhérents, ils sont assurés par leur contrat de travail donc inutile de les inscrire dans votre espace sur Gestanet.



N'hésitez pas à nous contacter pour vos premiers pas sur Gestanet ou pour toute explication complémentaire : 03 86 42 72 38 / reseau@fdfr89.org

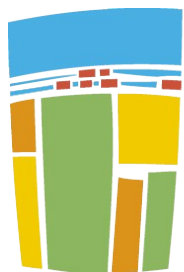
2. Collège des membres alliés (n'adhérant pas à la CNFR)



La procédure de ré-adhésion est simple et rapide :

- Remplir, signer et nous renvoyer le bulletin d'adhésion (document joint en annexe) accompagné d'un chèque de **220 €**.
- Une facture vous sera envoyée en retour.





FDFR 89
FOYERS
RURAUX

*Pour un monde rural
vivant et solidaire!*

Myriam Bissonnet
Co-directrice, DLA
contact@fdfr89.org

Anaïs Baillon
Générateur BFC
territoires@fdfr89.org

Trinka Guerrah
Animation du réseau
reseau@fdfr89.org



Cyrille Loison
Accompagnement ESS,
Guid'Asso
accompagnement@fdfr89.org



Louis Tessier
Co-directeur,
Accompagnement ESS
contact@fdfr89.org



Sophie Clertant
DLA
dla@fdfr89.org

Fédération Départementale des Foyers Ruraux
de l'Yonne (FDFR 89)
62, av. du 4ème Régiment d'Infanterie
89000 Auxerre – Tél. 03 86 42 72 38

Retrouvez-nous sur internet :
www.foyersruraux-yonne.org
Suivez-nous sur Facebook
facebook.com/fdfr89.org